



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9000^e séance

Mardi 22 mars 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M. Gallagher
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je consacrerai cet exposé à la présentation de son vingt et unième rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), qui couvre la période allant du 10 décembre au 18 mars.

La résolution 2334 (2016) exige d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. Aucune mesure n'a été prise dans ce sens.

Le 5 janvier, les autorités israéliennes ont publié des appels d'offres concernant la construction de quelque 300 logements dans le quartier de Talpiot-Est, à Jérusalem-Est occupée.

Les 10 et 24 janvier, le Comité de planification du district de Jérusalem a présenté des projets de construction de quelque 800 et 400 logements, respectivement, dans la colonie de Gillo, à Jérusalem-Est.

Le 17 janvier, ledit Comité a présenté un projet concernant environ 1200 logements près de Ramat Rachel, dans le sud de Jérusalem, dont un nombre important est destiné à être construit à Jérusalem-Est.

Le 1^{er} février, à la suite d'un levé de terrain officiel, le Procureur général israélien a publié un avis juridique permettant aux autorités de déclarer terres domaniales les terrains situés dans l'avant-poste d'Evyatar, et autorisant l'accélération des procédures de planification pour l'implantation d'une colonie de peuplement.

Le 28 février, le Comité de planification du district de Jérusalem a présenté un projet de construction d'environ 700 logements dans la colonie de Pisgat Ze'ev, à Jérusalem-Est.

Les démolitions et confiscations de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Au motif qu'elles ne disposaient pas de permis de construire délivrés par les autorités israéliennes, lesquels sont presque impossibles à obtenir pour les Palestiniens, 216 structures ont été démolies ou confisquées par les autorités israéliennes, ou démolies par leurs propriétaires pour éviter d'acquitter les frais élevés de démolition imposés par Israël. Ces mesures ont déplacé 299 personnes, dont 138 enfants et 76 femmes. Trente-sept de ces structures démolies ou confisquées avaient été financées par des donateurs.

Pour tenter de réduire les tensions, les autorités israéliennes auraient décidé de geler la plupart des démolitions à Jérusalem-Est avant et durant le mois du ramadan. Les tensions étaient élevées dans le quartier de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est, à l'approche du 19 janvier, lorsque les forces israéliennes ont expulsé une famille de Palestiniens et démoli leur maison. Douze Palestiniens ont été déplacés, dont deux enfants et trois femmes, et plusieurs arrestations ont été signalées.

Les autorités israéliennes ont déclaré que cette démolition avait été entreprise pour construire une école spécialisée pour les enfants palestiniens. Les tensions se sont aggravées en février en raison de l'expulsion potentielle par les autorités israéliennes d'une famille palestinienne, prévue en mars. Après plusieurs semaines marquées par de nombreuses altercations violentes, des manifestations et des dégâts matériels dans ce quartier, l'atmosphère s'est quelque peu détendue lorsque le Tribunal d'instance israélien a décidé, le 22 janvier, de suspendre cette éviction en attendant l'examen d'une procédure d'appel présentée par la famille.

Autre événement à avoir également contribué à apaiser les tensions, c'est la décision de la Cour suprême israélienne rendue le 1^{er} mars indiquant que quatre des familles concernées dans ce quartier ne seraient pas expulsées et seraient reconnues comme des locataires protégés, payant leur loyer, dans l'attente d'une décision sur leurs revendications de propriété. Le 3 mars, les familles ont tenu une conférence de presse, relevant l'importance de la décision de la Cour suprême et promettant de poursuivre leur action en revendication de propriété de leurs maisons.

La résolution 2334 (2016) demande que mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction. Malheureusement, la violence quotidienne s'est poursuivie. Au total, 244 Palestiniens, dont quatre enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes durant des manifestations, des affrontements, des opérations de sécurité, des attaques, des attaques présumées contre des Israéliens et d'autres incidents ; 2 966 Palestiniens, dont cinq femmes et 537 enfants, ont été blessés ; 2 283 de ces blessures ont été causées par l'inhalation de gaz lacrymogènes, et 50 personnes ont été blessées par balle. En outre, des colons israéliens ou d'autres civils ont commis 144 attaques contre des Palestiniens, faisant 47 blessés et/ou endommageant des biens palestiniens.

Un civil israélien a été tué par des Palestiniens, et 100 Israéliens, dont cinq femmes et un enfant, ont été blessés par des Palestiniens dans des affrontements et des attaques, par des jets de cocktails Molotov et dans d'autres incidents. Au total, les Palestiniens ont perpétré 277 attaques contre des civils israéliens, faisant des blessés et/ou endommageant des biens israéliens.

Le 5 janvier, un véhicule sous la supervision de la police israélienne a renversé et grièvement blessé un Palestinien de 70 ans à Oum el-Kheïr, dans le sud d'Hébron. L'homme a succombé à ses blessures. Les policiers israéliens présents sur les lieux ne sont pas intervenus pour fournir une assistance médicale à la victime. La police a signalé que le conducteur avait été blessé à la tête par des jets de pierres d'autres Palestiniens présents dans la zone.

Le 12 janvier, un Palestino-Américain de 80 ans est mort dans le contexte d'opérations menées par les forces de sécurité israéliennes près de Ramallah, durant lesquelles ces dernières auraient violenté la victime qui était menottée et avait les yeux bandés. À la suite d'une enquête interne menée le 31 janvier, les Forces de défense israéliennes ont démis deux policiers de leurs fonctions et en ont réprimandé un troisième. Une enquête criminelle est en cours.

Le 8 février, les forces de sécurité israéliennes ont abattu trois Palestiniens dans leur voiture à Naplouse, en zone A. Les Brigade des martyrs d'Al-Aqsa, affiliées au Fatah, ont affirmé que ces hommes étaient des leurs. Selon les autorités israéliennes, il s'agissait de trois membres d'une cellule qui avaient déjà commis des attaques contre les forces israéliennes et en préparaient

de nouvelles et qui ont tenté d'ouvrir le feu sur les forces de sécurité israéliennes durant cet incident.

Le 22 février, un garçon de 13 ans est mort après que les forces de sécurité israéliennes lui ont tiré dessus dans la zone de Khidr, près de Bethléem. D'après des informations contradictoires, le garçon était en train soit de jeter des pierres soit de lancer un cocktail Molotov lorsqu'il a été abattu.

Dans plusieurs cas, des Palestiniens auraient été abattus par les forces de sécurité israéliennes alors qu'ils tentaient de commettre des attaques, notamment le 21 décembre 2021, près de la colonie de Mevo Dotan, au sud-ouest de Jénine ; le 22 décembre 2021, près du camp de réfugiés d'Amaari ; le 31 décembre, près de Salfit ; et le 17 janvier près d'Hébron. Des Palestiniens ont également été tués durant des échanges de tirs ou des affrontements avec les forces de sécurité israéliennes le 13 décembre 2021 à Naplouse ; le 6 janvier dans le camp de réfugiés de Balata ; le 1^{er} mars à Jénine et Bethléem ; et le 15 mars à Qalandiya.

Le 28 février, des affrontements ont éclaté à la porte de Damas, dans la vieille ville de Jérusalem, où des centaines de Palestiniens s'étaient rassemblés pour célébrer la fête musulmane de l'Isra et du Miraj. Trente-sept Palestiniens ont été blessés, dont un bébé de 6 mois et une fille handicapée de 11 ans. Vingt Palestiniens, pour la plupart âgés de 14 à 17 ans, ont été arrêtés. La police israélienne a affirmé que les Palestiniens avaient scandé des incitations à la violence et jeté des pierres et des bouteilles en direction des forces de police présentes sur les lieux. Le 6 mars, à Abou Dis, près de Jérusalem, les forces de sécurité israéliennes ont tiré sur un Palestinien de 15 ans qui aurait jeté des cocktails Molotov en direction de soldats israéliens. Le garçon a succombé à ses blessures.

Le 6 mars, un Palestinien a été abattu par les forces de sécurité israéliennes après avoir poignardé et blessé un policier israélien dans le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem. Le 7 mars, un Palestinien a poignardé et blessé deux policiers israéliens près de l'entrée des Lieux saints de la vieille ville de Jérusalem, avant d'être abattu par les forces de sécurité israéliennes. Une vidéo de cet incident montre un policier en train de tirer sur cet homme alors qu'il était à terre et déjà touché. Le Hamas a par la suite affirmé que cet homme était un de ses membres. Le 15 mars, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 16 ans dans le camp de réfugiés de Balata durant des affrontements ayant éclaté à la suite d'une arrestation.

Le niveau de violence liée aux colons reste élevé dans toute la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Il y a eu plusieurs affrontements entre les forces de sécurité israéliennes et les colons israéliens, notamment lors de la démolition de structures non autorisées dans les avant-postes, qui sont également illégales au regard du droit israélien. Le village de Beïta, près de Naplouse, est resté une zone de tensions et d'affrontements sur fond de poursuite des manifestations palestiniennes contre l'avant-poste voisin d'Evyatar.

Durant des affrontements survenus le 10 décembre 2021, un Palestinien a été abattu par les forces de sécurité israéliennes. Le 4 février, 45 Palestiniens ont été blessés, dont trois par balle. Vingt-six autres ont été blessés le 18 février – quatre par balle, dont un garçon de 10 ans mort après avoir reçu une balle en caoutchouc à noyau métallique dans la tête.

Des zones du village de Bourqa, lui aussi situé près de Naplouse, et ses alentours ont été le théâtre d'affrontements graves. Le 16 décembre 2021, un Israélien de 25 ans a été abattu par des Palestiniens près de la colonie évacuée de Homesh. Le 19 décembre 2021, les forces de sécurité israéliennes ont arrêté six Palestiniens à Silat el-Harithiya, près de Jénine, qui étaient soupçonnés d'avoir participé aux attaques et de trois autres faits. Le même jour, des centaines de colons ont tenté de pénétrer à Homesh et de construire des structures illégales, affrontant les forces de sécurité israéliennes et franchissant leurs barricades. Par la suite, le 1^{er} mars, huit Israéliens ont été arrêtés en lien avec ces événements.

Du 23 au 25 décembre 2021, des incursions répétées de colons israéliens à Bourqa ont provoqué des affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes, au cours desquels 171 Palestiniens ont été blessés, dont 15 par balle. Le 13 février, un Palestinien de 16 ans a été abattu par les forces de sécurité israéliennes à Silat el-Harithiya, près de Jénine, durant des affrontements qui ont éclaté après que les forces israéliennes sont entrées dans le village pour démolir la maison familiale d'un des auteurs présumés de la fusillade de décembre.

Le 21 janvier, à proximité du village de Bourin, près de Naplouse, des colons israéliens ont blessé cinq militants israéliens qui participaient à une activité de plantation d'arbres avec des Palestiniens locaux. Le 7 février, trois colons israéliens résidant à Giv'at Ronin ont été arrêtés, et ordre a été donné de démolir des structures dans les colonies. Le 24 janvier, des colons

israéliens ont traversé en convoi la ville palestinienne de Houara, près de Naplouse, lançant des pierres contre les Palestiniens et leurs biens. Trois Palestiniens, dont un garçon de 17 ans, ont été blessés.

Le 16 février, Israël a annoncé l'arrestation de 17 Israéliens en lien avec ces incidents. Le 25 février, des civils israéliens ont abattu deux Palestiniens à la suite d'un accident de voiture près du point de contrôle de Yizhar.

Les 2 et 3 mars, deux civils israéliens ont été poignardés et blessés dans la ville de Hezma, à Jérusalem. Les forces de sécurité israéliennes ont ensuite arrêté un Palestinien soupçonné d'avoir commis l'une des attaques.

À Gaza, des militants palestiniens ont lancé deux roquettes, et des ballons incendiaires ont été lancés en direction d'Israël dans le cadre d'une attaque. Aucun blessé ou incendie n'a été signalé. En réponse, les forces israéliennes ont mené trois attaques aériennes contre ce qu'elles ont déclaré être des cibles militaires dans la bande de Gaza, sans faire de blessés. Le 29 décembre, un Palestinien a ouvert le feu en direction de la clôture d'enceinte de Gaza, et a blessé un civil israélien. En représailles, les forces israéliennes ont tiré plusieurs obus de char sur ce qu'elles ont dit être des postes d'observation du Hamas dans la bande de Gaza. Quatre Palestiniens ont été blessés, dont un garçon de 16 ans.

Le 1^{er} janvier, les forces de défense israéliennes ont déclaré que deux roquettes avaient été tirées depuis Gaza et avaient atterri au large des côtes israéliennes. En réponse, les forces israéliennes ont mené des frappes aériennes contre ce qu'elles ont qualifié d'installations de militants à Gaza. Aucun blessé n'a été signalé.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil demande aux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire. Certains responsables palestiniens et israéliens ont continué à se livrer à de telles activités au cours de la période considérée. Dans un geste hautement provocateur, au plus fort des tensions liées à des expulsions potentielles à Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est, un membre d'extrême droite de la Knesset israélienne a installé un bureau de fortune dans le quartier. Plusieurs membres de la Knesset se sont rendus dans le quartier pour lui exprimer leur soutien, tandis que d'autres ont encouragé ses actions incendiaires.

Dans des déclarations distinctes, le même membre de la Knesset a également exprimé l'espoir que les

Palestiniens qui faisaient une grève de la faim meurent et que tout Palestinien qui jette une pierre reçoive une balle dans la tête. Après le meurtre de trois Palestiniens par les forces de sécurité israéliennes à Naplouse, les pages des médias sociaux du Fatah ont encouragé les Palestiniens à intensifier leurs affrontements avec Israël. Le Hamas a également appelé à une intensification des affrontements avec les forces israéliennes dans toute la Cisjordanie occupée. Certains responsables de l'Autorité palestinienne nient l'existence de tout lien entre les Juifs de la région et les lieux saints de Jérusalem.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité réitère l'appel lancé par le Quatuor pour le Moyen-Orient et demande l'adoption de mesures énergiques immédiatement afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. La période à l'examen a été marquée par des progrès sur le plan civil et économique, avec des échanges de haut niveau.

Le 27 décembre, l'État du Qatar a annoncé qu'il avait signé un accord avec l'Autorité palestinienne et la Société de distribution d'électricité de Gaza pour faire avancer les travaux de construction d'un gazoduc reliant Israël à Gaza. Le but de ce gazoduc est d'accroître la production d'électricité à la centrale de Gaza. À Gaza, au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont autorisé la délivrance de permis à quelque 12 000 commerçants palestiniens. En janvier, les déplacements des travailleurs, des commerçants et des responsables d'entreprises à travers le point de passage d'Erez ont atteint leur plus haut niveau depuis le renforcement du bouclage de Gaza par Israël en 2007.

En février, les réunions bilatérales techniques sur le mécanisme de reconstruction de Gaza entre l'Autorité palestinienne, le Gouvernement israélien et l'ONU ont repris, et des mesures ont été adoptées pour améliorer ce mécanisme. Il est à noter que le ciment blanc, longtemps considéré comme un matériau à double usage, peut désormais entrer dans la bande de Gaza sans aucune surveillance particulière.

Les mouvements de biens sortant de Gaza ont connu une nette augmentation ces derniers mois, et ont atteint leur plus haut niveau en janvier, car plus de 900 chargements de camions sont passés par le point de passage de Kerem Shalom vers la Cisjordanie, Israël et d'autres pays. Il s'agit du chiffre mensuel le plus élevé enregistré depuis 2007 ; il se rapproche du taux qui existait auparavant et est nettement supérieur aux taux antérieurs à mai 2021.

L'ONU continue d'appeler l'attention du Gouvernement israélien sur les articles prioritaires qui doivent être autorisés à entrer dans la bande de Gaza, destinés en grande partie aux projets en matière de santé, d'eau, d'assainissement et autres de l'ONU, dont pour certains, des demandes ont été présentées il y a plus d'un an. Les retards importants dans les approbations, notamment pour les matériaux à double usage dans le cadre du programme d'atténuation des risques de catastrophe, ont une incidence sur tous les aspects des opérations de l'ONU, sur l'économie et sur la vie des citoyens ordinaires dans la bande de Gaza.

Grâce à un financement du Qatar, la reconstruction progressive des logements qui avaient été totalement détruits au cours de l'escalade de mai 2021 a commencé. Jusqu'à présent, quelque 150 foyers en ont bénéficié. Entre-temps, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a achevé les travaux de réparation de près de 7 000 logements et travaille actuellement avec 700 familles dont les maisons ont été totalement démolies. Le 28 décembre, l'UNRWA a annoncé le lancement du versement d'une aide pécuniaire d'un montant total de 8,2 millions de dollars aux familles dont les maisons ont été endommagées durant la flambée de violence de mai 2021.

En Cisjordanie occupée, certaines mesures prises par les autorités israéliennes ont contribué à réduire les tensions dans une certaine mesure. Le 11 décembre, la Commission électorale centrale palestinienne a organisé la première phase des élections des conseils locaux dans plusieurs centaines de petites communautés de la Cisjordanie, avec une participation de plus de 66 % des électeurs qui remplissent les conditions requises.

Les 12 janvier et 17 février, la Commission a clôturé les périodes d'inscription des électeurs et de désignation des candidats pour la deuxième phase des élections des conseils locaux, prévue le 26 mars. Cependant, le 17 janvier, le Gouvernement palestinien a reporté les élections des conseils locaux à Gaza.

Du 6 au 9 février, le Conseil central palestinien s'est réuni pour la première fois depuis 2018, et a élu de nouveaux responsables pour le Conseil national palestinien et de nouveaux membres pour les postes vacants du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Dans sa déclaration finale, le Conseil central palestinien a appelé à l'arrêt de la coordination en matière de sécurité et à la suspension de la reconnaissance d'Israël jusqu'à ce que celui-ci

reconnaisse l'État palestinien sur la base des frontières de juin 1967 et mette fin aux activités de peuplement, réitérant les décisions prises lors de ses précédentes réunions.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Aucune mesure n'a été prise dans ce sens au cours de la période considérée. Dans cette résolution 2334 (2016), le Conseil a également invité toutes les parties à continuer, entre autres choses, de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles. Le 14 janvier, les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient ont tenu une réunion virtuelle pour discuter des derniers événements politiques et de la situation sur le terrain. Le 19 février, les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte, de la France, de l'Allemagne et de la Jordanie se sont réunis à Munich et ont exprimé leur engagement à appuyer tous les efforts visant à parvenir à une paix globale sur la base de la solution des deux États, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux paramètres convenus.

Le 9 mars, les Ministres des affaires étrangères égyptien, jordanien et palestinien se sont réunis en marge de la réunion ministérielle de la Ligue des États arabes au Caire pour discuter des efforts déployés pour lancer des négociations en vue de parvenir à un règlement global et juste du conflit.

Pour terminer, qu'il me soit permis de partager les observations du Secrétaire général concernant la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) au cours de la période considérée. Je reste gravement préoccupé par la poursuite par Israël des activités de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. L'expansion des colonies de peuplement continue d'alimenter la violence dans les territoires palestiniens occupés, consolidant l'occupation et sapant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant, et restreignant systématiquement la possibilité d'établir un État palestinien viable et d'un seul tenant.

Quelque 670 000 citoyens israéliens résident actuellement dans plus de 130 colonies de peuplement illégales et plus de 100 avant-postes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Je suis particulièrement préoccupé par la progression croissante des colonies de peuplement à l'intérieur et

autour de Jérusalem-Est. Les colonies israéliennes de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante des résolutions de l'ONU et du droit international, ainsi qu'un obstacle de taille à la paix. J'exhorte le Gouvernement israélien à cesser immédiatement toute activité de colonisation.

Les démolitions et les saisies de structures palestiniennes, y compris de projets humanitaires financés par la communauté internationale, restent une source de vive préoccupation. Les démolitions touchent non seulement les structures résidentielles, mais aussi celles qui sont liées à la génération de revenus et à la fourniture de services essentiels. J'appelle le Gouvernement israélien à mettre fin à la démolition de biens appartenant à des Palestiniens et au déplacement forcé et à l'expulsion de Palestiniens, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Je reste particulièrement préoccupé par l'expulsion potentielle de plusieurs familles palestiniennes des maisons dans lesquelles elles vivent depuis des décennies à Cheik Jarrah et dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est occupée. De nombreuses actions en justice intentées par des organisations de colons invoquent une loi israélienne en vertu de laquelle les Israéliens, mais pas les Palestiniens, peuvent revendiquer des terres qu'ils possédaient avant 1948.

J'appelle l'attention sur les décisions des tribunaux israéliens au cours de la période considérée qui ont reporté et suspendu ces expulsions, contribuant ainsi à une réduction des tensions sur le terrain. Comme on l'a vu ces dernières semaines, les expulsions, en particulier dans des zones aussi sensibles sur le plan politique, peuvent provoquer de dangereuses tensions et des violences. Les démolitions et expulsions donnent lieu à de nombreuses violations des droits de l'homme et font craindre des transferts forcés.

Je suis profondément troublé par les pertes en vies humaines et les blessés que l'on continue de déplorer, y compris parmi les enfants, dans les territoires palestiniens occupés. Je suis également vivement préoccupé par la détérioration générale de la situation en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne les attaques par balles qui auraient augmenté au cours de la période considérée. Le possible recours excessif à la force par les forces de sécurité israéliennes, en particulier l'utilisation de balles réelles, continue de susciter de

vives inquiétudes. Les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument indispensable pour protéger des vies. Je suis particulièrement consterné par le fait que des enfants continuent d'être blessés et tués. Les enfants ne doivent jamais être pris pour cible de violences ni être mis en danger. J'exhorte les autorités israéliennes à mener des enquêtes approfondies, rapides, efficaces et transparentes sur les circonstances de ces morts et blessures.

Je reste profondément préoccupé par le niveau des violences mettant en cause des colons en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Israël, Puissance occupante, a l'obligation de protéger la population palestinienne qui s'y trouve contre tout acte de menace et de violence et d'assurer, dans la mesure du possible, l'ordre et la vie publics.

Je suis également très préoccupé par les attaques menées par des Palestiniens contre des civils israéliens. Je souligne que tous les auteurs d'actes de violence doivent répondre de leurs actes et être rapidement traduits en justice. Je suis particulièrement alarmé par le nombre élevé d'arrestations de Palestiniens, y compris d'enfants, par les forces de sécurité israéliennes, notamment à Jérusalem-Est occupée. Je crains que ces arrestations, en particulier celles d'enfants, ne représentent une réponse disproportionnée par rapport aux infractions commises. En vertu du droit international, l'arrestation et la détention d'enfants ne doivent être utilisées qu'en dernier recours et pour une durée aussi brève que possible.

J'exhorte toutes les parties à s'abstenir de toute acte susceptible d'aggraver la situation dans les territoires palestiniens occupés et appelle tous les responsables politiques, religieux et communautaires à contribuer à apaiser les tensions, en particulier à Jérusalem. Je suis profondément préoccupé par le fait qu'à un moment extrêmement sensible sur le terrain, les responsables des deux parties continuent de souffler sur les braises et de prendre des mesures susceptibles de provoquer davantage de violence meurtrière. Les actes de terreur, de violence et d'incitation doivent être clairement et sans équivoque condamnés par tous. Les responsables de toutes les parties se doivent d'éviter tout acte susceptible d'aggraver les tensions.

Les Palestiniens continuent de souffrir à Gaza sous la férule du Hamas et les bouclages israéliens qui se poursuivent. Je me félicite de la récente coopération entre les parties en vue de faciliter l'accès, y compris

pour les travailleurs de Gaza et de Cisjordanie, au marché du travail israélien. Je suis encouragé par le volume croissant de marchandises sortant de Gaza, qui est nettement supérieur à celui des années précédentes. Néanmoins, des mesures plus importantes sont nécessaires pour obtenir des avantages économiques durables. J'espère que la reprise des réunions trilatérales de niveau technique du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza facilitera la reconstruction et les projets de développement indispensables, ce qui permettra de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide.

La situation budgétaire de l'Autorité palestinienne reste précaire. Les recettes ne suivent pas le rythme des dépenses, ce qui entraîne une accumulation de dettes, et les investissements dans des secteurs importants tels que la santé, l'éducation et les infrastructures sont insuffisants. Afin de s'attaquer aux causes profondes des crises financières récurrentes, des réformes internes de l'Autorité palestinienne s'imposent, tout comme une amélioration de ses relations économiques avec Israël, en sus de l'appui des donateurs. À cette fin, je me félicite des efforts menés par la mission du Fonds monétaire international pour appuyer l'important travail de l'Autorité palestinienne en matière de stabilité et de réforme budgétaires.

L'ONU est reconnaissante à tous les donateurs qui continuent d'appuyer l'action essentielle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Je suis préoccupé par le fait que l'UNRWA se heurtera déjà à des problèmes critiques de trésorerie au cours des trois prochains mois. Toute réduction ou perturbation des services pourrait avoir de lourdes conséquences humanitaires, politiques et de sécurité qui se répercuteront sur l'ensemble de la région. Alors que les musulmans de la région entament le mois saint du ramadan, je demande à tous les donateurs d'avancer autant que possible le décaissement des contributions qu'ils ont annoncées et qui sont confirmées. La préservation des services de l'UNRWA est une responsabilité commune de tous les États Membres.

Alors que nous nous efforçons de répondre aux besoins essentiels des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, il est également essentiel que nous continuions à œuvrer en faveur de l'unité entre Palestiniens, car elle est indispensable pour faire progresser la solution des deux États. L'ONU appuie fermement les efforts de réconciliation intrapalestinienne menés par l'Égypte. La tenue d'élections législatives

dans les territoires palestiniens occupés marquerait une avancée cruciale en direction de l'unité palestinienne et conférerait une nouvelle légitimité aux institutions nationales, notamment un parlement et un gouvernement démocratiquement élus en Palestine.

Pour terminer, je voudrais ajouter que nous avons malheureusement constaté peu de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) depuis son adoption en décembre 2016. Au contraire, l'absence de tout véritable processus de paix pour mettre fin à l'occupation israélienne et régler le conflit alimente une dangereuse détérioration de la situation qui déstabilise l'ensemble des territoires palestiniens occupés.

Dans tout juste une semaine, au début du ramadan, des milliers de musulmans viendront prier sur les lieux saints musulmans de Jérusalem, suivis peu après par les fidèles juifs et chrétiens pour célébrer la Pâque juive et Pâques en avril. Ce devrait être un moment de réflexion, de prière et de célébration pacifique pour toutes les religions. Les provocations doivent être évitées. Les dirigeants de toutes les parties ont un rôle essentiel à jouer pour garantir le calme.

Conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif de la fin de l'occupation et de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États. Je continue de m'employer activement à promouvoir ces efforts, en collaboration avec mes homologues du Quatuor pour le Moyen-Orient, les principaux partenaires régionaux et les dirigeants israéliens et palestiniens.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Nous appuyons pleinement sa collaboration étroite et continue avec toutes les parties afin de promouvoir le dialogue et la paix.

Les États-Unis restent déterminés à étendre les relations entre Israël et ses voisins. L'un des moyens

d'y parvenir est d'approfondir la coopération entre les signataires des Accords d'Abraham et les autres pays qui entretiennent des relations normales avec Israël. À cet égard, nous nous félicitons des rencontres entre le chef d'état-major des Forces de défense israéliennes, Aviv Kochavi, et son homologue à Bahreïn, ainsi que de la rencontre entre le Président turc Erdoğan et le Président israélien Herzog à Ankara. Ces visites démontrent qu'un dialogue de bonne foi peut renforcer la confiance et ouvrir la voie à plus de sécurité et de prospérité.

Outre ces visites, nous nous félicitons des efforts déployés par les signataires des récents accords de normalisation pour consolider leurs relations dans le cadre de groupes de travail et de différentes initiatives. Ils contribueront à resserrer les liens commerciaux, culturels et interpersonnels entre les pays et à offrir de nouvelles perspectives aux habitants de la région et à leur donner de l'espoir. Les États-Unis estiment également que les accords de normalisation peuvent permettre de renforcer la coopération régionale. Je tiens toutefois à préciser que la normalisation ne saurait se substituer à un véritable dialogue entre Israéliens et Palestiniens. C'est pourquoi l'Administration Biden est convaincue de la nécessité d'intensifier le dialogue avec les dirigeants israéliens et palestiniens.

Le Sous-Secrétaire d'État adjoint, Hady Amr, vient d'effectuer une visite en Israël et en Cisjordanie pour discuter des relations israélo-palestiniennes. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer concrètement la qualité de vie des Palestiniens et réaffirmé que les Israéliens et les Palestiniens méritaient de jouir dans une même mesure de la sécurité, de la liberté et de la prospérité. Nous encourageons toutes les personnes qui recherchent la paix au Moyen-Orient à s'engager en faveur d'actes constructifs qui aident les Palestiniens et les Israéliens à coexister et à prospérer.

Alors que nous œuvrons en faveur de la paix à long terme, nous restons également très préoccupés par les tensions actuelles, notamment la violence en Cisjordanie et à Jérusalem et dans ses environs. Les États-Unis condamnent fermement les récentes attaques terroristes perpétrées dans la vieille ville, qui ont fait deux blessés parmi les policiers israéliens, et nous déplorons une fois de plus la poursuite des attaques commises par les colons israéliens contre des citoyens palestiniens ordinaires. Nous exhortons les autorités à condamner ces violences et à faire en sorte que justice soit rendue pour ces actes. Les auteurs d'actes de violence illégaux, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, doivent en répondre.

À l'approche du mois saint du ramadan, de la Pâque juive et de la fête de Pâques, nous devons aspirer à la paix, tout en tenant compte des sensibilités religieuses accrues pendant cette période. Toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui exacerbent les tensions et entravent les efforts menés pour promouvoir une solution négociée prévoyant deux États. Dans cet esprit, nous nous félicitons des récentes rencontres entre le Roi Abdullah II de la Jordanie et le Ministre des affaires étrangères, M. Lapid, et réaffirmons qu'il importe de maintenir le statu quo sur l'esplanade des Mosquées.

Je terminerai en soulignant que la situation humanitaire à Gaza demeure grave. Les besoins en matière d'aide humanitaire, de reconstruction et de relèvement sont aigus, et l'insécurité alimentaire pourrait s'aggraver dans les semaines à venir, en raison de la flambée des prix des denrées alimentaires, du carburant et d'autres produits de base. Dans ce dangereux contexte de pénurie, nous encourageons tous les États Membres de l'ONU à apporter leur assistance, notamment par le truchement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin de répondre aux besoins des Palestiniens vulnérables vivant à Gaza.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé circonstancié. Nous partageons ses préoccupations concernant les tensions observées à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie.

Étant donné que le ramadan, la Pâque juive et la fête de Pâques auront tous lieu en avril, il est impératif d'éviter une nouvelle escalade de la violence. Les Israéliens et les Palestiniens méritent de vivre en sécurité. L'intégrité des lieux saints et le statu quo historique à Jérusalem doivent être défendus et pleinement respectés.

Nous appelons également au respect des droits des Palestiniens, y compris leur droit de manifester pacifiquement. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que des enfants font l'objet de violences et de menaces, ainsi que par les arrestations d'enfants palestiniens.

Les activités de peuplement, les démolitions de maisons et les expulsions de la part d'Israël figurent parmi les principaux facteurs de conflit. Nous nous félicitons de la décision prise par la Cour suprême israélienne de lever les ordres d'expulsion émis contre quatre familles palestiniennes vivant à Cheik Jarrah.

Cependant, des solutions à long terme sont nécessaires, et toutes les expulsions à Jérusalem-Est doivent être suspendues indéfiniment.

Nous voudrions en outre attirer l'attention sur la situation à Massafer Yatta, où les autorités israéliennes prévoient de démolir plusieurs villages palestiniens pour créer une zone de tir à des fins d'entraînement militaire. S'il est mis en œuvre, ce projet entraînera le déplacement de près de 1300 personnes qui vivent dans cette région depuis des générations. Nous exhortons Israël à s'abstenir de mettre ce projet à exécution, et je réaffirme que toutes les mesures visant à modifier la composition démographique des zones occupées constituent une violation du droit international humanitaire. Aussi, je tiens à rappeler que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, constitue une violation flagrante du droit international.

S'agissant de Gaza, nous constatons avec satisfaction que la situation est plus stable. La levée des restrictions israéliennes et le calme relatif dans tous les camps ont une incidence positive. Nous encourageons Israël à continuer d'assouplir les restrictions, à permettre davantage d'échanges commerciaux et à délivrer un plus grand nombre de permis de travail aux Palestiniens. L'objectif ultime doit être la levée totale du blocus.

Nous attendons avec intérêt le deuxième tour des élections locales, qui se tiendra le 26 mars dans toute la Cisjordanie. La mobilisation autour de ces élections montre que les Palestiniens veulent la démocratie. La Norvège continuera d'appuyer la Commission électorale centrale. En outre, l'Autorité palestinienne doit être renforcée et sa gouvernance étendue à toute la Palestine. L'économie doit pouvoir prospérer.

Enfin, je tiens à exprimer l'attachement de la Norvège à un horizon politique et à une solution négociée prévoyant deux États. Même si l'Ukraine fait la une des journaux et occupe une place centrale dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et ce à juste titre, nous ne pouvons pas négliger les autres crises en cours. Nous devons continuer d'œuvrer en faveur d'une solution à long terme qui profitera tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens. La recherche d'une solution politique au conflit est essentielle non seulement pour Israël et la Palestine, mais aussi pour l'ensemble de la région.

M. Gallagher (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé sur la situation

dans le Territoire palestinien occupé, notamment la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Dans son exposé, le Coordonnateur spécial a mis en exergue l'intensification de la violence en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, en cette période particulièrement délicate. L'Irlande réaffirme sa position selon laquelle la violence contre les civils doit cesser. Dans notre dernière déclaration au Conseil (voir S/PV.8973), nous avons exprimé notre profonde inquiétude face aux informations qui continuaient de nous parvenir, selon lesquelles les forces de sécurité israéliennes auraient fait un usage excessif de la force, causant des morts et des blessés parmi les Palestiniens, y compris des enfants. Ces agissements se sont poursuivis dans les semaines qui ont suivi. Ces meurtres détruisent des familles et des communautés entières et nous éloignent un peu plus de la possibilité d'instaurer un jour une paix juste et durable. Les forces de sécurité israéliennes doivent répondre de leurs actes.

L'Irlande exhorte également l'Autorité palestinienne à protéger et à défendre les droits fondamentaux des Palestiniens sous son contrôle et à redoubler d'efforts pour prévenir le terrorisme. Comme l'a clairement indiqué M. Wennesland, l'Autorité palestinienne a besoin de toute urgence d'un appui international à cet égard.

À l'approche des fêtes religieuses, l'Irlande appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter l'escalade, afin que ces fêtes puissent être célébrées par tous en toute sécurité et dans les règles. Nous reprenons à notre compte la déclaration du Coordonnateur spécial du 8 mars, dans laquelle il a appelé tous les dirigeants politiques, religieux et communautaires de tous les camps à rejeter la violence et à s'élever contre ceux qui essaient d'envenimer la situation.

Nous nous félicitons du récent déplacement du Ministre des affaires étrangères Lapid à Amman et réitérons notre appel au maintien du statu quo relatif aux Lieux saints de Jérusalem, en gardant à l'esprit le rôle particulier et historique de la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem.

Conformément à la position constante de l'Irlande au sujet du respect du droit international, nous appelons une fois de plus Israël à cesser toutes ses activités d'implantation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et la zone C de la Cisjordanie.

Ces activités d'implantation sont une violation flagrante du droit international. La mise à exécution de nouveaux plans d'expansion des colonies, comme ceux qui concernent E-1, Giv'at Hamatos et Atarout, compromettrait gravement la possibilité de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant.

Dans son rapport, Tor Wennesland met l'accent sur les démolitions et saisies par Israël de structures appartenant à des Palestiniens, dont certaines financées par des donateurs comme l'Irlande et nos partenaires de l'Union européenne. Ces actes sont contraires aux obligations d'Israël en vertu du droit international humanitaire et doivent cesser. L'Irlande reste très inquiète pour les familles palestiniennes qui sont toujours menacées d'expulsion de leurs maisons, y compris à Silwan et Cheik Jarrah, en dépit de l'évolution positive récente. Israël doit aussi remédier aux énormes difficultés rencontrées par les Palestiniens qui cherchent à obtenir des permis de construire auprès de son administration.

Les enfants continuent de subir le pire de ce conflit. Nous sommes affligés que quatre enfants aient été tués par les forces israéliennes en à peine plus d'un mois et que beaucoup d'autres connaissent la détention et soient victimes de la violence. Israël doit appliquer les normes internationales de la justice pour mineurs. Nous demandons la fin de la détention administrative des enfants et de toute forme de maltraitance en détention. Les enfants ne doivent jamais être la cible de la violence ni mis en danger.

L'Irlande exprime à nouveau son inquiétude à propos de la désignation de six organisations non gouvernementales palestiniennes comme organisations terroristes. Elle maintient résolument son appui à la société civile, dont nous rappelons le rôle critique dans la promotion du droit international, de la paix, des droits humains et des valeurs démocratiques.

En tant que fervente défenseuse de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Irlande engage de nouveau la communauté internationale, y compris les pays de la région, à renforcer son appui à l'Office. C'est essentiel pour la fourniture de services vitaux aux réfugiés palestiniens, de même que pour la stabilité régionale. Nous saluons l'UNRWA et le système des Nations Unies pour leur action permanente dans la bande de Gaza, dont le bouclage continue d'entraver les efforts de reconstruction. Nous prenons acte des mesures positives qu'Israël a prises récemment dans ce contexte

et félicitons l'Égypte et le Qatar de leur contribution qui se poursuit. Toutefois, il faut faire plus. Nous appelons une fois encore Israël à mettre fin à son blocus illégal de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009).

Enfin, le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts pour lutter contre les causes profondes du conflit israélo-palestinien. La situation sur le terrain, notamment avec l'expansion des colonies israéliennes, continue d'éroder la base d'une solution convenue d'un commun accord. En l'absence de véritable processus politique et dans un climat d'impunité et de déni des droits fondamentaux, la désillusion s'installe, en particulier chez les jeunes. Or, on ne saurait trop insister sur le rôle que la jeunesse peut jouer dans le sens d'un règlement pacifique.

Le Conseil de sécurité doit se réengager en faveur de l'impératif de la solution des deux États, en application de la résolution 2334 (2016), comme seul moyen de garantir une paix stable et durable entre Israéliens et Palestiniens.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland des faits nouveaux qu'il a portés à l'attention du Conseil de sécurité. Le Brésil regrette que nous entendions parler une fois encore de violences quotidiennes, de mesures unilatérales et de discours incendiaires qui minent les perspectives d'une paix viable et durable au Moyen-Orient. La montée des tensions, en particulier en Cisjordanie et à Jérusalem, quelques jours avant le début du ramadan, est très préoccupante.

Le Brésil souscrit une fois de plus à l'appel lancé par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve d'une retenue maximale et s'abstiennent d'actions ou de provocations propres à attiser les tensions, notamment près des lieux saints durant les fêtes religieuses. Toutes les parties doivent se concentrer d'urgence sur la désescalade. Nous leur rappelons également leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les civils ne doivent jamais être délibérément pris pour cibles. Les enfants, qui sont toujours particulièrement vulnérables en temps de conflit, doivent toujours être préservés du danger.

La réconciliation entre Palestiniens est essentielle à la paix, alors que l'actuelle crise économique et budgétaire nuit aux perspectives d'unité politique et de stabilité. Des élections générales libres, régulières

et transparentes doivent se tenir dès que possible afin de renouveler la légitimité démocratique des institutions palestiniennes.

Une coopération internationale visant la remise en état et le perfectionnement des infrastructures de base et l'autonomisation économique de la population palestinienne serait également de nature à améliorer les chances de réconciliation. Nous ne devons pas oublier que la pauvreté et l'instabilité politique sont un terreau fertile pour les forces extrémistes.

En attendant, l'aide humanitaire doit continuer d'affluer de façon prévisible, responsable et régulière afin de répondre aux besoins élémentaires des réfugiés, qui continuent de dépendre énormément du travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La viabilité financière de l'Office est plus inquiétante dans un scénario d'efforts concurrents pour aider le nombre croissant de réfugiés dans le monde. Nous demeurons attachés au travail précieux de l'UNRWA.

Je réaffirme l'engagement de longue date du Brésil en faveur de la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, Israéliens et Palestiniens vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, dans deux États démocratiques, prospères et souverains, entre des frontières sûres et internationalement reconnues.

Néanmoins, sans pourparlers directs à l'horizon, la foi en la paix s'émousse à chaque jour qui passe. Le Brésil appuie la volonté de M. Wennesland de reprendre langue avec les principales parties prenantes, y compris le Quatuor pour le Moyen-Orient, et de tenter de nouvelles idées dans le but de renforcer la confiance entre les parties afin de progresser dans l'application des résolutions pertinentes du Conseil. Le Brésil appuiera tout effort sincère de repenser le processus de paix et les initiatives diplomatiques contribuant à nous sortir de l'impasse actuelle, tant qu'elles sont conformes au droit international et qu'elles visent vraiment une paix durable.

Seule une situation acceptable par toutes les parties permettra d'avancer véritablement vers une paix durable au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité doit réfléchir au rôle qu'il devrait jouer pour revigorer le processus de paix dans la région et ouvrir la voie à de nouvelles négociations directes.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour son rapport.

La France est très préoccupée par les fortes tensions dans les territoires palestiniens occupés. L'approche des fêtes religieuses fait craindre une détérioration brutale de la situation et une escalade similaire à celle de mai dernier. La France fait sien l'appel du Coordonnateur spécial à la retenue et à s'abstenir de toute provocation et incitation à la violence.

Les mesures d'apaisement prises par Israël sont bienvenues mais elles doivent être considérablement étendues pour enrayer un nouveau cycle de violence. Cela passe par un arrêt permanent des démolitions et des évictions, en particulier à Jérusalem-Est. Cela passe aussi par le strict respect du statu quo des lieux saints et par l'utilisation proportionnée de la force par les forces israéliennes. Cela passe enfin par la fin de l'expansion des colonies. Après plusieurs mois de gel de facto, la reprise des projets de planification et d'expansion depuis le mois d'octobre est préoccupante. La France ne transigera jamais avec la sécurité d'Israël et elle condamne fermement tout tir de roquette contre les populations et infrastructures civiles.

Elle appelle à mettre en œuvre sans délai toutes les dispositions de la résolution 2334 (2016). Il y a urgence à inverser les tendances négatives et à créer les conditions de la reprise des négociations entre les parties. La France appelle à une coopération accrue entre Israël et l'Autorité palestinienne qui permette la mise en œuvre de mesures de confiance, au bénéfice des populations.

Il convient en parallèle d'œuvrer à recréer un horizon politique visant à redonner espoir aux populations et éviter que le choix de la violence ne s'impose par défaut. Nous comptons sur l'ONU à cette fin. La solution des deux États, ayant tous deux Jérusalem pour capitale, est en effet la seule qui permettra une paix juste et durable dans la région, en répondant aux aspirations légitimes des peuples israélien et palestinien.

La France ne reconnaîtra aucun changement aux lignes de 1967 autre que ceux agréés entre les parties elles-mêmes. Elle rappelle l'obligation pour tous les États de faire la distinction dans leurs échanges entre les territoires d'Israël et les territoires occupés conformément à la résolution 2334 (2016). Elle met en œuvre cette politique de différenciation à travers des mesures concrètes qui ont été prises au niveau européen.

La France continuera d'apporter un soutien résolu à la société civile palestinienne et à la consolidation de l'état de droit. Elle restera vigilante quant à la détérioration continue de la situation des droits de

l'homme dans les territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne. Elle appelle notamment à ce que toute la lumière soit faite sur la mort de Nizar Banat et à ce que les mesures appropriées soient prises pour qu'un tel incident ne puisse pas se reproduire.

Par ailleurs, les désignations de six organisations non gouvernementales palestiniennes comme organisations terroristes par Israël sont très préoccupantes. La France entend continuer à leur apporter son soutien. Elle continuera d'œuvrer pour préserver l'espace humanitaire, notamment à Gaza. Elle réitère à ce titre son plein soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La fragilité de la situation dans les territoires palestiniens montre une fois encore l'importance que le Conseil reste mobilisé. Nous encourageons les membres du Conseil à jouer un rôle actif, en soutien à la relance du processus de paix et à la mise en œuvre de ses résolutions. Il en va de notre crédibilité. La France restera ferme dans sa défense des principes du droit international qu'elle promeut avec constance. C'est le sens de l'engagement continu du Ministre Le Drian en soutien à la solution des deux États avec Jérusalem pour capitale.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé détaillé sur la situation du processus de règlement au Moyen-Orient dans le cadre de l'application de la résolution 2334 (2016).

Nous avons écouté avec inquiétude son rapport sur l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus de règlement au Moyen-Orient et la question centrale non résolue de la question palestinienne. Malheureusement, nous devons relever qu'en ce qui concerne les affrontements israélo-palestiniens, les violences n'ont pas diminué, entraînant des pertes humaines des deux côtés et risquant de déboucher sur le type d'escalade militaire à grande échelle dont nous avons si souvent été témoins. La situation est davantage exacerbée par les mesures unilatérales illégales d'Israël et leurs conséquences déstabilisatrices qui peuvent être dangereuses pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Ces mesures comprennent la confiscation de terres palestiniennes, les expulsions forcées, la destruction de maisons, la construction illégale de colonies et les tentatives de modifier le statu quo historique des lieux saints.

L'annonce par Tel-Aviv de plans visant à étendre les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est est profondément inquiétante. La poursuite de la construction de colonies et la volonté de doubler le nombre d'Israéliens vivant dans la vallée du Jourdain et sur le plateau du Golan syrien d'ici à 2026 peuvent être considérées comme une annexion de facto de la majeure partie du Territoire palestinien occupé. Ce contexte est marqué par une forte augmentation des attaques de colons, ainsi qu'un emploi disproportionné de la force par l'armée israélienne contre les Palestiniens, entraînant des morts et des blessés parmi les civils. J'en veux pour preuve l'évacuation et la destruction très médiatisées d'une maison dans le quartier de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est, en janvier.

Dans les circonstances actuelles, nous considérons que l'objectif premier doit être de stabiliser la situation à long terme, d'éviter les provocations et les mesures unilatérales qui entraînent des actes irréversibles sur le terrain et de rétablir l'horizon politique en vue de relancer le processus de paix dans le cadre des paramètres internationalement reconnus, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe. Nous pensons, contrairement à d'autres, que ce cadre est pertinent. Le problème ne réside pas dans le cadre lui-même, puisque ses modalités définitives doivent de toute façon être négociées directement entre les Palestiniens et les Israéliens, mais dans les facteurs qui empêchent la reprise du processus de négociation.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus de la nécessité d'intensifier les efforts multilatéraux appropriés, notamment dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient composé de médiateurs internationaux, en vue de créer les conditions nécessaires à la reprise rapide des pourparlers israélo-palestiniens directs. En outre, il sera impossible de faire avancer le processus de règlement sans rétablir l'unité dans les rangs palestiniens, en nous appuyant sur l'autorité de l'Organisation de libération de la Palestine et la tenue d'élections.

Dans ce contexte, nous attachons une grande importance à la fourniture d'une aide humanitaire globale aux personnes dans le besoin en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'aux réfugiés palestiniens dans les pays arabes voisins. Nous appuyons les efforts des organismes internationaux spécialisés, au premier rang desquels l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont les activités ont une dimension

non seulement humanitaire mais aussi politique et ont un effet stabilisateur important dans les territoires palestiniens et les pays du Moyen-Orient. À cet égard, nous prenons note de l'appel lancé par l'Office à la communauté internationale pour qu'elle l'aide à combler son déficit financier afin de pouvoir continuer à apporter un soutien ininterrompu aux Palestiniens cette année.

Pour notre part, nous poursuivons nos efforts en vue de parvenir à un consensus international et de coordonner une action commune pour promouvoir une solution juste à la question palestinienne. Nous invitons nos collègues du Quatuor à prendre en considération nos initiatives bien connues, notamment la tenue d'une réunion ministérielle ainsi que des consultations au format élargi avec la participation des États de la région. Dans le même temps, nous comptons sur l'appui de la communauté internationale pour mener à bien ces activités.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

La résolution 2334 (2016) a été adoptée par le Conseil de sécurité pour réaffirmer l'engagement ferme de la communauté internationale à prévenir l'érosion de la solution des deux États. Elle appelle les parties à prévenir tous les actes de violence visant des civils et à s'abstenir de tout acte de provocation et de toute déclaration incendiaire, et souligne que toutes les activités de peuplement doivent cesser.

Nous restons profondément préoccupés par le nombre croissant d'attaques violentes et de meurtres de civils. Nous nous sommes toujours opposés à tous les actes de violence. Nous exhortons toutes les parties à prendre immédiatement des mesures en vue d'une cessation complète de la violence. L'arrêt rendu le 1^{er} mars par la Cour suprême d'Israël offre un sursis temporaire aux familles palestiniennes de Cheik Jarrah. Cependant, la possibilité d'une expulsion légale de ces familles demeure.

Les tensions restent vives dans le quartier de Cheik Jarrah, malgré la décision de la Cour qui s'est prononcée contre une expulsion immédiate. Il est regrettable que les actions et les déclarations provocatrices se poursuivent. Les déclarations des dirigeants communautaires et des personnalités publiques doivent avoir pour objectif de réduire les tensions et non de les attiser. Nous appelons au maintien du calme et encourageons toutes les parties à faire preuve d'un maximum de retenue.

Nous engageons les parties à s'abstenir de toute action unilatérale qui modifie indûment le statu quo sur le terrain et compromet la viabilité de la solution des deux États. Nous devons de toute urgence faire fond sur les faits positifs survenus récemment et ne pas revenir en arrière. Il faut s'attacher à relever les défis urgents dans les domaines de la sécurité et de l'économie, y compris la précarité de la situation financière de l'Autorité palestinienne, et à définir une voie concrète pour débattre des questions politiques clés. Il est impératif de reprendre immédiatement le chemin de la politique en lançant des négociations directes crédibles sur toutes les questions relatives au statut final. L'absence d'un dialogue direct entre les parties sur ces questions n'est pas de nature à favoriser l'instauration d'une paix à long terme.

L'Inde a toujours appelé à des négociations de paix directes entre Israël et la Palestine, sur la base du cadre convenu au niveau international, en tenant compte des aspirations légitimes du peuple palestinien à un État et des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'ONU et la communauté internationale, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient, doivent donner la priorité à la reprise de ces négociations.

L'Inde appuie depuis plus de trois décennies maintenant les efforts de renforcement des capacités et d'édification de la nation palestinienne dans le cadre du partenariat entre l'Inde et la Palestine au service du développement. Nous continuons également d'aider les réfugiés palestiniens par l'entremise de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement ferme et inébranlable de l'Inde en faveur de la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël. Il n'y pas d'autre solution qu'une solution négociée prévoyant deux États.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Malheureusement, un peu plus de cinq ans après l'adoption de la résolution 2334 (2016), la construction et l'expansion des colonies de peuplement se poursuivent. Lorsque la résolution a été adoptée en décembre 2016, environ 618 000 colons vivaient dans des implantations israéliennes en territoire palestinien. Aujourd'hui, le nombre de colons a augmenté d'environ 12 %. Au

cours des 18 derniers mois, 25 nouveaux avant-postes et colonies satellites ont été construits. En parallèle, plus de 1 000 structures ont été démolies en 2021 et 2022. Les incidents de violence de la part des colons se sont poursuivis.

Ces colonies compromettent la solution des deux États, entravent les perspectives de paix et portent atteinte aux droits humains du peuple palestinien. La prise de contrôle d'un territoire par la force constitue une violation du droit international. Le Mexique déplore l'expansion de ces colonies. Nous appelons à la cessation de toutes les activités liées à l'implantation de colonies, comme les confiscations, les expulsions et les démolitions de structures palestiniennes.

Nous prenons note de l'annonce par les autorités israéliennes de l'instauration d'une trêve en ce qui concerne les démolitions pendant le ramadan et de la suspension des expulsions de familles à Cheik Jarrah. Bien que ces mesures représentent un sursis temporaire, elles ne sauraient se substituer à l'arrêt définitif de ces activités, qui compromettent la viabilité d'un État palestinien.

Le Mexique condamne tous les actes de violence contre les civils, y compris l'usage disproportionné de la force. Conformément à la résolution 2334 (2016), nous appelons une fois de plus les parties à s'abstenir de tout acte de provocation, notamment de toute déclaration incendiaire.

Nous exprimons notre inquiétude face à la fragilité du cessez-le-feu et à la lenteur de la reprise économique à Gaza. Certes, nous notons l'impact favorable des initiatives économiques proposées par Israël, notamment les permis de travail et l'augmentation des exportations en provenance de la bande de Gaza. Cependant, tant que le blocus ne sera pas définitivement levé, ces initiatives seront limitées et la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire se poursuivra.

Cette situation est exacerbée par la situation financière précaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et par l'apparition de nouveaux besoins humanitaires résultant de conflits dans d'autres parties du monde. Une fois encore, nous soulignons l'importance pour l'Autorité palestinienne d'organiser des élections dès que possible. Des progrès substantiels dans la réconciliation inter-palestinienne sont peut-être plus urgents aujourd'hui que jamais.

Avant de conclure, je voudrais rappeler qu'il ne faut pas oublier, lorsque nous examinons cette question au Conseil, que la seule solution au conflit entre Israël et la Palestine est une solution des deux États qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et permette la consolidation d'un État palestinien politiquement et économiquement viable, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, ainsi que le statut spécial de Jérusalem, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé détaillé.

La résolution 2334 (2016) aborde des problèmes vieux de plusieurs décennies, mais ses objectifs, malgré leur pertinence et leur urgence, sont encore loin d'être réalisés. Le Kenya salue les progrès réalisés grâce aux efforts de médiation régionaux et aux formats du Quatuor et de Munich. Cependant, même si elle a les meilleures intentions du monde, la communauté internationale n'a réalisé que peu de progrès en termes d'avancées politiques sur le terrain, conformément à la résolution. Ainsi, la bande de Gaza, malgré l'attention qui lui a été accordée à juste titre et les efforts de relèvement qui ont été déployés, reste dépendante de l'aide humanitaire.

Le Kenya continue d'appuyer les principes qui sous-tendent la résolution 2334 (2016). Il s'agit notamment de l'appel lancé pour stabiliser la situation et inverser les tendances négatives sur le terrain, qui ne cessent de fragiliser la solution des deux États, en vertu de laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières de 1967.

Des mesures importantes doivent également être prises pour créer les conditions qui permettraient d'assurer le succès des négociations sur le statut final. Nous ne cessons d'appeler à la pleine mise en œuvre de cette résolution globale, dans l'espoir que ces objectifs souhaitables et réalisables ne restent pas une entreprise futuriste.

Par ailleurs, conformément à la résolution 2334 (2016), le Kenya continue de condamner les actes de terreur perpétrés par le Hamas et d'autres groupes militants, de demander que leurs auteurs en répondent et d'appeler au renforcement de l'action menée pour lutter contre de tels actes. Ces actes de terreur sans discrimination doivent cesser.

Nous demandons également que des mesures soient prises immédiatement pour prévenir tous les actes de violence contre les civils, qui ont coûté tragiquement la vie à des Israéliens et à des Palestiniens. Une fois encore, nous réaffirmons qu'aucune cause ne saurait justifier que des civils innocents soient délibérément pris pour cible.

Les tendances ayant caractérisé la période considérée, y compris les incidents violents ayant fait des victimes parmi les jeunes et les enfants, l'augmentation du nombre de colons, les affrontements dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et les démolitions, illustrent la nécessité de ne pas se contenter d'énumérer ces incidents.

Comme le Kenya l'a déjà déclaré, si les rapports trimestriels restent essentiels pour tenir le Conseil informé, il faudra bien plus que des chroniques d'incidents et d'événements pour mettre fin aux cycles de conflit.

À cet égard et dans la perspective du prochain rapport écrit sur l'application de la résolution 2334 (2016), prévu en juin, nous pensons que des conseils de fond sur des calendriers, des objectifs et des cadres clairs pour régler les questions en suspens, prodigués dans le cadre des missions de bons offices du Secrétaire général, apporteraient une valeur ajoutée à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Cela serait conforme au paragraphe 11 de la résolution, dans lequel le Conseil de sécurité, « [r]éaffirme qu'il est résolu à examiner les moyens concrets de faire pleinement appliquer ses résolutions sur la question ».

Nous prenons acte des mesures prises par la Cour suprême israélienne, notamment sa décision de suspendre les expulsions à Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est. Il s'agit d'une mesure de désescalade dont il y a lieu de se féliciter à l'approche du ramadan et, surtout, c'est une façon de reconnaître que ces problèmes non réglés peuvent rapidement dégénérer, au vu des événements survenus en mai dernier. Dans l'intérêt de la promotion de la paix et de la sécurité, toutes les parties concernées doivent appuyer les avantages quotidiens que recèlent les efforts constructifs déployés à l'échelon communautaire pour atténuer concrètement et systématiquement ces cycles de conflit.

Pour terminer, le Kenya exhorte les deux parties à déployer des efforts collectifs pour lancer des processus de consolidation et de rétablissement de la paix et

démontrer ainsi leur attachement aux objectifs souhaités et réalisables énoncés dans la résolution 2334 (2016).

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé au Conseil, ainsi que de son engagement en faveur de la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient.

Comme toujours, son exposé nous donne matière à réflexion et exige du Conseil qu'il se mobilise fortement en faveur des processus politiques qui sont nécessaires pour trouver la paix au Moyen-Orient. Les préoccupations liées à l'état d'avancement de l'application de la résolution 2334 (2016) demeurent, car les informations qui nous sont communiquées font état d'expulsions forcées, de démolitions et de l'expansion des colonies de peuplement, ainsi que d'actes de violence contre des civils, d'actes de violence commis par des colons et d'actes de provocation de part et d'autre.

Cependant, le Ghana se félicite de l'initiative prise récemment par les dirigeants israélien et palestinien de nouer des contacts diplomatiques et d'engager un dialogue de haut niveau, et nous implorons les deux parties de maintenir cette dynamique et d'ouvrir un dialogue véritable et transparent qui se traduise par des changements de politique générale majeurs des deux côtés.

Malgré quelques avancées encourageantes bien que modestes, des préoccupations demeurent qui heurtent notre sensibilité collective. À cet égard, je tiens à appeler l'attention du Conseil sur la situation humanitaire désastreuse dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Gaza et Jérusalem-Est, et à souligner la nécessité d'apporter d'urgence des secours humanitaires et une assistance économique au peuple palestinien. Je tiens également à lancer un appel en faveur d'un nouvel assouplissement de l'accès humanitaire afin de permettre aux habitants des territoires palestiniens occupés d'avoir accès aux fournitures de base dont ils ont besoin et de vivre dans la dignité.

Le Ghana se déclare à nouveau convaincu que la voie de la paix et de la stabilité durables au Moyen-Orient passe par la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des lignes de 1967.

Nous reconnaissons les droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que l'aspiration des pays

de la région à vivre en paix et en harmonie, et nous appelons les parties à renoncer aux actions unilatérales susceptibles de saper la confiance mutuelle et la bonne volonté, qui sont des ingrédients indispensables pour progresser dans le processus de paix.

Nous exhortons les deux parties à régler tous leurs différends par le dialogue et la négociation d'une manière globale et mutuellement acceptable, et appelons à la mise en œuvre des dispositions et des textes issus de la Conférence de Madrid de 1991, de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie de 1993, des accords ultérieurs et de toutes les résolutions de l'ONU concernant la question de Palestine.

Malgré l'évolution mondiale actuelle, nous encourageons le Quatuor pour le Moyen-Orient et la communauté internationale dans son ensemble à continuer d'aider les parties à s'acquitter de leurs obligations pour le règlement du processus de paix au Moyen-Orient.

Pour terminer, je souligne la nécessité d'une coopération et d'une action concertée au sein du Conseil, ce qui est essentiel pour les Israéliens et les Palestiniens, mais aussi pour le monde entier, et je réaffirme que le Ghana est engagé en faveur de la recherche d'une solution durable au problème du Moyen-Orient.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé d'aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord insister une fois de plus sur le fait qu'il est impératif d'empêcher un retour à la violence dont nous avons été témoins en Israël et dans les territoires palestiniens occupés l'année dernière. Nous partageons les préoccupations concernant l'escalade des tensions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Nous devons tous nous efforcer de prendre des mesures pour éviter d'exacerber les tensions. À cet égard, nous nous félicitons que le Chef de la police israélienne ait annoncé une pause dans les démolitions à Jérusalem-Est pendant le ramadan.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation des atteintes à la sécurité et des actes de violence dans les territoires palestiniens occupés, notamment la mort de neuf Palestiniens qui ont été tués ce mois-ci par les tirs à balles réelles des forces de sécurité israéliennes. Lorsqu'il y a des accusations d'usage excessif de la force, nous préconisons des enquêtes rapides et transparentes.

Israël a le droit légitime de se défendre. Dans l'exercice de ce droit, il importe au plus haut point que toutes les actions engagées soient proportionnées.

Nous nous félicitons du démantèlement par les autorités israéliennes des avant-postes de Cisjordanie, notamment Maoz Zster, Giv'at Habaladim et Battir. La violence des colons contre les forces de sécurité israéliennes lors de ces opérations est inexcusable. Les avant-postes sont illégaux au regard du droit international et du droit israélien et constituent un obstacle à la paix.

La Journée internationale des femmes, que nous avons célébrée ce mois-ci, a été l'occasion de nous rappeler l'importance de garantir un accès équitable à une éducation de qualité pour tous les enfants ainsi que le pouvoir de l'éducation des filles comme instrument de la paix. Nous continuons d'exhorter l'Autorité palestinienne à adopter les lois nécessaires pour protéger et promouvoir les droits des femmes, et nous réaffirmons notre ferme appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à l'action vitale qu'il mène pour aider les enfants réfugiés palestiniens, y compris les filles, à réaliser leur potentiel.

Le Royaume-Uni reste concentré sur les efforts visant à améliorer la situation économique de la Cisjordanie et de Gaza. Nous nous félicitons du lancement du projet pilote de paiement électronique de la taxe sur la valeur ajoutée et des travaux menés actuellement par les parties en vue de mettre en place un système fiscal plus efficace. Le Royaume-Uni encourage les deux parties à continuer de progresser sur d'autres questions fiscales prioritaires et à convoquer à nouveau le Comité économique mixte palestino-israélien, dont les travaux sont interrompus depuis longtemps, afin d'améliorer le dialogue sur les questions économiques.

Enfin, à l'approche des fêtes religieuses qui seront célébrées simultanément le mois prochain, le Royaume-Uni décourage vivement les actions unilatérales susceptibles d'accroître les tensions. Nous réaffirmons notre appui au statu quo historique concernant la vieille ville de Jérusalem. C'est le meilleur moyen de préserver le droit de culte pacifique pour les trois religions abrahamiques.

Ce n'est que par le dialogue que nous pourrions améliorer la stabilité dans la région et jeter les bases de la paix. Le Royaume-Uni reste fermement attaché à la solution des deux États, fondée sur les frontières de 1967 et avec Jérusalem pour capitale commune.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, pour son exposé sur les derniers développements intervenus au Moyen-Orient dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Nous tenons cette séance dans un contexte régional particulièrement tendu, alors qu'approchent le ramadan et la célébration des fêtes de la Pâque juive et de la Pâques chrétienne.

Les violences de ces dernières semaines, notamment dans les territoires palestiniens occupés et dans la vieille ville de Jérusalem, font redouter un risque d'escalade meurtrière dans la crise israélo-palestinienne. Nombre de ces violences font de plus en plus de victimes parmi les civils, et particulièrement parmi les jeunes, comme l'a relevé M. Wennesland dans son exposé tout à l'heure.

Le climat de tension, exacerbé par les brutalités, l'usage disproportionné de la force contre les civils, l'expansion des colonies et les réactions qui en résultent, est de nature à déconstruire toute perspective de paix et à alimenter le cycle de l'instabilité. Nous encourageons les autorités israéliennes et palestiniennes à faire preuve de retenue et à s'investir dans la coexistence pacifique, tout en donnant une plus grande chance à la paix. À cet égard, la décision de la Cour suprême israélienne de suspendre les évictions des quatre familles palestiniennes dans le quartier sensible de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est, donne le ton de l'apaisement.

À la situation sécuritaire préoccupante se greffe une situation humanitaire et économique dans les territoires palestiniens qui demeure alarmante en raison de la crise financière sans précédent à laquelle est confrontée l'Autorité palestinienne. Sans un soutien financier d'envergure, le risque encouru pour les populations civiles est l'extrême vulnérabilité, qui produit un effet domino sur la détérioration du climat sécuritaire avec, pour corollaire, la perte de l'accès aux services de soins de santé, à l'éducation et à l'alimentation. Cette situation ne ferait qu'accroître de façon dramatique les troubles sociaux, la violence et la pauvreté sur le terrain.

L'exigence de confiance entre Israël et la Palestine, ainsi que celle du dialogue, sont de ce fait impérieuses en vue d'apaiser les tensions, de renoncer aux provocations et de préserver des vies humaines. Le dialogue entre Israël et la Palestine doit être sérieux, de bonne foi et

le plus inclusif possible. En cela, la récente rencontre entre le Ministre israélien des affaires étrangères et une délégation de hauts responsables de l'Autorité palestinienne, la deuxième réunion publique de ce type en moins de deux mois, envoie un signal encourageant.

La solution au conflit israélo-palestinien passe par la relance rapide des négociations pour une paix réelle et durable, fondée sur le respect des principes convenus par les parties et sur l'application des règles du droit international, une solution fondée également sur la légitime aspiration et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et sur la prise en compte des préoccupations sécuritaires d'Israël.

Nous réitérons notre vision d'une solution à deux États. Cette solution ne peut s'obtenir sans un engagement et une volonté politiques fermes des parties, ainsi que la mobilisation de la communauté internationale, y compris les acteurs régionaux. À cet effet, la rencontre récente entre le Roi de Jordanie et le Ministre israélien des affaires étrangères est une initiative dans la bonne direction. De même, le rôle joué par le Roi du Maroc est à saluer, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, dans la préservation du statut particulier de la Ville sainte, comme symbole du patrimoine commun de l'humanité, de la coexistence pacifique des trois religions monothéistes, et comme lieu de dialogue et de respect mutuel.

Pour terminer, je tiens à renouveler notre soutien au Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, pour ses efforts visant à relancer le processus de paix entre Israël et la Palestine, et contribuer ainsi à la stabilité dans la région.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je suis heureux, Madame la Présidente, de vous voir reprendre la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé.

La résolution 2334 (2016) a marqué une étape importante dans les efforts déployés par le Conseil pour trouver une issue au conflit israélo-palestinien. Ce que nous avons entendu aujourd'hui est inquiétant et va à l'encontre de ce que le Conseil cherche à accomplir. La poursuite des violations des dispositions au fondement de cette résolution ne fait qu'envenimer une situation déjà mauvaise et menace les perspectives de paix et de stabilité dans la région.

Bien que nous pensions que la mise en œuvre intégrale de la résolution 2334 (2016) est importante, il

se peut qu'elle ne suffise pas en soi pour un règlement pacifique du conflit. Cela étant, elle constitue un pas nécessaire dans la bonne direction. Nous accueillons donc favorablement toute mesure propre à promouvoir le respect de cette résolution. Dans l'intervalle, nous nous opposons à toutes les décisions et actions unilatérales qui en empêchent la pleine mise en œuvre, y compris les expulsions et démolitions illégales. La décision rendue par la Cour suprême israélienne concernant quatre familles faisant l'objet d'une procédure d'expulsion laisse espérer que le droit l'emportera.

Les provocations et les actes de violence de l'une ou l'autre des parties sont inacceptables et doivent faire l'objet d'une enquête appropriée. Ils ajoutent aux griefs qui doivent être surmontés pour que les Israéliens et les Palestiniens puissent œuvrer à une paix durable les uns avec les autres. Ils ne font qu'exacerber une situation déjà tendue qui pourrait aisément provoquer une nouvelle flambée de violence incontrôlée. À cet égard, nous condamnons fermement les tirs de roquettes et les lancements de ballons incendiaires depuis Gaza. La réponse d'Israël, qui relève de son droit à la légitime défense, doit également être proportionnée.

Nous restons convaincus que les colonies de peuplement, de même que leur expansion, sont dommageables, qu'elles sont illégales au regard du droit international et qu'elles menacent la possibilité d'un futur État palestinien viable, en paix avec un Israël démocratique et sûr. Ce dont nous avons besoin au contraire, ce sont de mesures concrètes, régulières et continues, qui désamorcent les tensions et ouvrent la voie à la recherche d'un règlement pacifique du conflit, ce qui permettra à la solution des deux États, avec Jérusalem comme capitale commune, de devenir une réalité et non d'être reléguée à un espoir toujours plus lointain.

Nous continuons de penser que la société civile est une composante cruciale, un trait caractéristique d'une société démocratique, et le pilier qui permet d'entretenir une culture de compréhension mutuelle. Nous sommes convaincus qu'elle est également indispensable à la recherche d'un règlement pacifique de ce conflit, car elle a un rôle vital à jouer dans la promotion d'une culture de dialogue et de reconnaissance mutuelle. L'incertitude qui entoure la désignation de six organisations non gouvernementales (ONG) palestiniennes comme entités terroristes jette le doute sur le travail d'autres ONG, et rend les donateurs réticents à financer leurs activités. Cela s'inscrit dans une tendance inquiétante

de rétrécissement de l'espace réservé à la société civile, en particulier à Gaza, mais aussi en Cisjordanie.

Nous sommes pour la préservation du statu quo concernant les Lieux saints à Jérusalem. Ces sites doivent remplir leur fonction : unir les personnes de toutes confessions et nous permettre de tirer parti de la force que représentent nos différences, plutôt que d'y trouver des motifs de division et de conflit. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et de respect mutuel, en particulier pendant le mois saint du ramadan et les célébrations des Pâques juive et chrétienne, et à éviter les actions susceptibles d'attiser les tensions et les affrontements.

Je voudrais conclure en disant que ce que nous désirons n'a rien d'un secret : nous voulons une solution négociée et juste dans le cadre de laquelle Israéliens et Palestiniens puissent jouir de la plénitude de leurs droits, sur un pied d'égalité et dans le plein respect des préoccupations et aspirations de chacun. Non seulement elle profiterait aux Israéliens et aux Palestiniens, mais elle aurait des ramifications positives considérables pour la région, et pour le monde entier.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé. Nous avons également pris note de la déclaration que le Coordonnateur spécial a faite le 8 mars sur la situation en matière de sécurité en Cisjordanie.

À l'instar du Coordonnateur spécial, la Chine est préoccupée par la récente détérioration des conditions de sécurité dans les territoires palestiniens occupés, et elle est profondément attristée par les victimes de la violence dans les deux camps, en particulier les enfants palestiniens. Protéger les enfants en situation de conflit armé n'est pas un slogan creux mais une responsabilité morale immuable et une obligation internationale qui doit être honorée. Nous appelons à ce qu'une enquête soit dûment menée sur les violences récentes et à ce que la principe de responsabilité soit effectivement appliqué.

Le mois d'avril qui approche sera marqué par la célébration de fêtes importantes pour les musulmans comme pour les juifs. Nous appelons toutes les parties concernées à s'abstenir de paroles et d'actes provocateurs, à se garder de toute incitation à la violence, à défendre et respecter conjointement le statu quo historique sur les Lieux saints à Jérusalem, à mettre tout en œuvre pour empêcher que la situation devienne incontrôlable, et à ne pas laisser se reproduire à Gaza le conflit de l'an dernier.

Les activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés violent le droit international, compromettent la contiguïté des territoires palestiniens occupés, réduisent l'espace de vie du peuple palestinien et remettent en question la perspective d'une solution prévoyant deux États. Nous sommes profondément préoccupés par l'expansion continue des colonies dans les territoires occupés, l'augmentation du nombre de colons et leur violence croissante. Nous appelons une fois de plus Israël à mettre fin à l'expansion des colonies et aux expulsions de Palestiniens, à cesser de démolir des maisons palestiniennes et à créer des conditions propices au développement des communautés palestiniennes en Cisjordanie, conformément à la résolution 2334 (2016).

La communauté internationale doit continuer d'aider la Palestine à atténuer sa crise budgétaire, à améliorer son économie et ses moyens de subsistance et à lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous appuyons la coordination entre les Palestiniens et les Israéliens sur les questions économiques et civiles, et appelons Israël à lever le blocus de Gaza dans les plus brefs délais.

La Chine s'est toujours préoccupée du bien-être du peuple palestinien. Le mois dernier, la Chine et l'Égypte ont fourni conjointement 500 000 doses de vaccins à la population de Gaza. Par ailleurs, 200 000 doses de vaccins chinois destinées aux réfugiés vivant à l'extérieur de la Palestine ont été livrées à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en trois lots, qui sont arrivés en Jordanie, en Syrie et au Liban.

Tôt ou tard, la question palestinienne devra être réglée à long terme sur la base de la solution des deux États. Nous espérons que les deux parties maintiendront l'élan positif créé par les récents contacts de haut niveau, renforceront progressivement la confiance mutuelle et reprendront le dialogue sur un pied d'égalité à une date rapprochée. Nous appelons la communauté internationale à accentuer ses efforts pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix et des autres accords internationaux. Le Conseil de sécurité doit être animé d'un plus grand sentiment d'urgence, honorer concrètement ses responsabilités et prendre des mesures constructives pour promouvoir un règlement juste et durable de la question palestino-israélienne.

La situation actuelle en matière de sécurité en Europe est une source de préoccupation pour toutes les

parties, mais la question palestino-israélienne est tout aussi importante. La question de Palestine ne doit pas être marginalisée, et encore moins rester sans solution pendant longtemps encore. Récemment, l'Envoyé spécial du Gouvernement chinois sur la question du Moyen-Orient s'est rendu dans la région et s'est entretenu longuement avec toutes les parties sur la question palestinienne afin de promouvoir la recherche d'un consensus en faveur de la paix. La Chine continuera de collaborer avec la communauté internationale et de déployer des efforts inlassables pour contribuer à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des Émirats arabes unis.

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé détaillé et de sa présentation du vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Le présent débat se tient alors que la région s'apprête à célébrer le mois du ramadan ainsi que d'autres fêtes saintes des trois religions abrahamiques, qui sont autant d'occasions de promouvoir les valeurs de coexistence pacifique entre les différentes religions. Comme l'a souligné M. Wennesland, nous espérons que la période à venir sera calme et marquera un contraste avec les événements traumatisants qui se sont produits dans le Territoire palestinien occupé au cours de la même période l'année dernière. Nous appuyons également son appel aux parties concernées afin qu'elles apaisent les tensions, en particulier dans la ville de Jérusalem, et s'abstiennent de toute mesure qui pourrait exacerber les tensions et aggraver l'escalade. Cela exige également que les parties déploient des efforts coordonnés en amont pour consolider et préserver la base de la récente trêve.

À cet égard, mon pays salue les efforts entrepris par la Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, pour parvenir à une entente afin de garantir le calme et la paix durant la période à venir. Si nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue, en particulier à la lumière des autres tensions qui touchent la région, nous soulignons la nécessité de respecter le droit des Palestiniens à pratiquer leurs rites religieux et la gravité que revêt toute violation de ce droit ou du caractère sacré de la sainte mosquée Al-Aqsa. Nous saluons également les efforts que déploie la République arabe d'Égypte pour relancer le processus

de reconstruction dans la bande de Gaza et maintenir le calme sur place.

En ce qui concerne l'application de la résolution 2334 (2016), les rapports confirment que les activités de colonisation se sont intensifiées au cours des dernières années, ce qui a de lourdes conséquences sur la vie de la population palestinienne et constitue une violation du droit international. La poursuite des actes de violence commis par les colons dans les territoires palestiniens occupés est particulièrement inquiétante. Nous sommes également préoccupés par la persistance des déplacements forcés de Palestiniens ainsi que la démolition et la confiscation de leurs maisons et de leurs biens. De tels actes ne font qu'aggraver la situation humanitaire des Palestiniens et sapent les efforts de développement. Nous appuyons l'appel du Coordonnateur spécial Wennesland à mettre fin à ces pratiques et à préserver la perspective d'une solution prévoyant deux États, en vertu de laquelle Israël doit honorer ses responsabilités découlant du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Dans le cadre de l'engagement pris par la présidence de faire la lumière sur la pandémie, qui a commencé il y a deux ans, nous tenons à souligner que seulement 49 % des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés ont été vaccinés contre la COVID-19. Cela exige de remédier aux problèmes qui empêchent de parvenir au taux de vaccination souhaité.

Nous insistons sur la nécessité d'autonomiser les femmes palestiniennes dans tous les secteurs et d'appuyer les projets et programmes qui répondent à leurs besoins, compte tenu de l'importance du rôle qu'elles jouent dans la promotion de la stabilité et du développement, et des conséquences disproportionnées que le conflit a sur elles.

De même, nous soulignons le rôle considérable que jouent les jeunes dans la création des bases de la paix et le renforcement des valeurs de coexistence pacifique entre les deux peuples. La réalisation de ces objectifs exige de libérer leur potentiel et d'investir dans leurs capacités pour leur permettre de bâtir un avenir meilleur dans leur intérêt et celui de leurs communautés.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur soutien historique à la création d'un État de Palestine indépendant et souverain sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au mandat de la Conférence de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et aux autres paramètres internationaux convenus. Des efforts véritables doivent

être engagés pour relancer un processus de paix crédible qui mènera à la réalisation de la solution des deux États, avec un État de Palestine vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité et sur la base de la reconnaissance mutuelle.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.